L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 17 DECEMBRE 1842.

Pour President des Etats-Unis:

HENRY CLAY.

La malle nous apporte désappointement sur désappointement: elle est arrivée aujourd'hui de Washington seulement; par conséquent sans nouvelles du steamer, et de plus sans message présidentiel. Le second jour de la session, comme le premier, le Sénat des Etats-Unis n'a pu former un quorum. Nous avons résumé plus loin les différens incidents qui ont marqué la séance de la Chambre.

Nous apprenons que les sénateurs auxquels est survenu l'accident que nous avons signalé dans notre avant dernier numéro, sont en voie de rétablissement. Le sénateur Smith de l'Indiana, qui avait été obligé de s'arrêter à Hillsboroug [Pa.] pourra aussi se remettre sous peu en route pour Washington.

(Correspondance particulière de l'Abeille.)

Washington, le 7 déc.

Le message du président n'a pas encore été délivré; on dit qu'il recommande un bill d'échiquier avec une [illegible] régularisant le change pour couvrir les frais, [illegible] du tarif a l'effet d'établir un taux [illegible] et permanent de droit protecteur de revenus, et [illegible] d'entrepot. Les douanes de cette année ont [illegible] $15,000,000, total des recettes du trésor [illegible] Surplus au 1er. janvier $900,000.

La Cour de District du 6me. district en session à [illegible] doit, dit-on, prononcer plusieurs condamnations contre des habitants en contravention à la loi [illegible] les obligeant à avoir sur leur habitation un [illegible] trente nègres.

[illegible] Le feu s'est déclaré hier vers 3 heures [illegible] l'arrière de l'*American Hotel*, situé en [illegible] St Charles. Les pompiers sont arrivés [illegible] promptitude et ont arrêté le développement [illegible] incendie. Cependant le propriétaire [illegible] American, M Early, a éprouvé des pertes [illegible]

[illegible] que ce feu est évidemment l'œuvre [illegible] car il a éclaté en sept endroits différents [illegible] les paquets remplis d'alcool et d'autres [illegible] places tout enflammés sous [illegible] les vitrières et sous les bureaux. La [illegible] la première entendit l'alarme, accourut [illegible] à la porte; mais à peine avait-elle [illegible] le corridor qu'elle reçut dans la figure [illegible] quantité de poivre qui lui fut lancée [illegible] et dans l'intérieur et qui prit [illegible] la fuite.

[illegible] employés au restaurant et à ouvrir [illegible] compte desquels il plane des soupçons [illegible] ont été arrêtés; on a trouvé sur eux [illegible] billets faux, une montre d'or et d'autres [illegible]

[illegible] pas de doute maintenant que notre ville est [illegible] malfaiteurs capables de tous les crimes. La [illegible] constamment sur ses gardes, et [illegible] surveillance, et nous conseillons aux [illegible] de ne quitter leur magasin et leur maison [illegible]

[illegible] Le coroner a été appelé hier à faire la [illegible] esclave trouvé derrière l'hopital de Charité [illegible] dans la poche de l'habillement [illegible] que c'est celui d'un Allemand [illegible] lequel a mis fin à ses jours en [illegible] pistolet dans la tête. Le corps est [illegible] vis-à-vis l'établissement [illegible]

[illegible] DU STEAMBOAT NASHVILLE. [illegible] steamboat Général Leavenworth, [illegible] que le Nashville a sombré à Har[illegible] balles de coton qu'il avait à bord. [illegible] ne pourra pas être relevé.

[illegible] CRIMINELLE.
[illegible] de l'Abeille.

[illegible] vieillard à cheveux blancs est amené [illegible] de la Cour Criminelle pour se défendre [illegible] de libelle portée contre lui au pré[illegible] Fernandez.

[illegible] d'accusation, César Lebraud alias [illegible] novembre dernier, placardé ou fait placarder [illegible] différentes parties de la ville, et notamment [illegible] publics, une pancarte contenant [illegible] Antony Fernandez était un misérable, pour [illegible] ans, fait arrêter à l'instant où [illegible] Mexique, à l'effet de lui réclamer un [illegible] montant était déjà payé.

[illegible] été soutenue par M. C. D. Dufour [illegible] M. l'avocat Byron était chargé de [illegible]

[illegible] du juge, le jury est entré dans la [illegible] délibérations et en est sorti dix minutes après [illegible] verdict de culpabilité, avec circonstance atténuante [illegible] et recommandant chaudement le coupable à [illegible] la cour.

[illegible] observation du juge, que la teneur du verdict [illegible] que ces mots *avec circonstances atténuantes* ne pouvaient y être insérés, le jury a été [illegible] son verdict qu'il a rapporté immédiatement [illegible]

[illegible] fit alors avancer César à la barre, et après [illegible] une admonestation pleine de douceur [illegible] dans le plus profond silence et [illegible] larmes abondantes, le condamna à deux [illegible]

[illegible] un cordonnier, demeurant [illegible] des rues Ste. Anne et Marais, s'est porté [illegible] envers sa femme; il lui a [illegible] coup si violent sur la tête, que le crâne a [illegible] la victime ne pourra probablement [illegible] [Courrier.]

[illegible] La consciencieuse sévérité [illegible] montrée dans l'appréciation de deux [illegible] concourrent à l'exécution du bel opéra [illegible] a soulevé de nombreuses réclamations [illegible] bienveillantes, les autres, et ce sont les [illegible] d'une nature toute différente. Peu [illegible] par les rues: *Grande* [illegible] de l'Abeille. Ces démonstrations [illegible] nous surprenne ce n'est pas la prétention [illegible] qu'il nous arrive d'être en butte à de vives [illegible] dire la vérité, mais nous ne nous [illegible] notre parole, si impuissante lorsqu'elle [illegible] produisit tant d'impression lorsque [illegible] de faire la part de la critique [illegible] un tort immense au théâtre, nous [illegible] la foule qui était sur le [illegible] En vérité, nous croyez-vous tant [illegible] Nous nous trouverions fort honoré qu'il [illegible] ne nous abusons pas le moins [illegible] de l'opinion *toute personnelle* [illegible] et nous croyons que les recettes [illegible] guères de nos critiques, en [illegible] C'est là justement ce qui [illegible] notre indépendance. Et si l'on nous [illegible] exprimer toute notre pensée, nous dirons [illegible] présente notre rigueur [illegible] au Théâtre et aux artistes que [illegible] indulgence; car elle a créé à ces [illegible] de chauds admirateurs [illegible] échauffé l'enthousiasme [illegible] les missionnaires de leur [illegible] succès. Pour un spectateur que nous [illegible] en entraîneront vingt sur lesquels [illegible] les plus pressants n'eussent pas [illegible] l'irritation qu'a excitée le [illegible] au profit de ceux qu'il aura [illegible] Les applaudissements de toute une salle [illegible] vérités après [illegible] des blessures reçues dans la [illegible]

[illegible] représentation, du reste, est venue donner [illegible] raison aux artistes contre le critique [illegible] plus vifs encore qu'à la [illegible] accueilli et M. Allard et même [illegible] ajouter aussi que si l'exécution [illegible] derniers actes a répondu, comme on [illegible] à celle du premier, le seul que nous [illegible] a été *de la part de tout le monde* [illegible] beaucoup à celle de mardi. Le chef [illegible] Rossini est donc assuré d'une heureuse [illegible] théâtre. Cette conclusion, qui est [illegible] indulgence banale dans notre premier [illegible] est aujourd'hui la reconnaissance d'un [illegible] les premiers à souhaiter et que [illegible] avec un plaisir bien sincère.

Les lignes qui précèdent étaient déjà livrées [illegible] lorsque le *Courrier* nous est parvenu; [illegible] avec une satisfaction réelle que l'amé[illegible] avons signalée au premier acte, [illegible] durant tout le cours de l'opéra et que le [illegible] chanteurs a été bien franc et bien complet. [illegible] regrettons vivement de n'avoir pu entendre les [illegible] derniers actes: car nous eussions saisi avec empressement [illegible] l'occasion de reconnaître [illegible] notre sévérité envers MM. Allard et Victor [illegible] grande. Nous ne l'oublierons pas à la [illegible] occasion. Du reste nous y tenons: le nouveau [illegible] de ces Messieurs pourrait bien devoir [illegible] à l'influence de la critique: [illegible] ont fait de leur mieux pour en prouver la [illegible] l'injustice; et le public a [illegible] cœur de les en dédommager. Tout est donc [illegible] mieux.

Theatre Americain.—Ce soir la spirituelle et mordante comédie de Shéridan, l'*Ecole de la Médisance*, (School for Scandal), offrira un véritable attrait. Mme. Sefton, comédienne dont on dit grand bien, et M. Caldwell dont le talent est apprécié depuis longtems parmi nous, y rempliront les principaux rôles.

Diorama.—Une exposition qui présente un véritable intérêt, a lieu en ce moment sur la place St. Antoine, et le public s'y porte déjà avec empressement. Nous voulons parler du Diorama, qui est, si nous ne nous trompons pas, un spectacle tout à fait nouveau parmi nous. On n'a pas oublié que Daguerre, dont le nom est aujourd'hui populaire dans les deux hémisphères, s'était déjà fait connaître, avant la merveilleuse découverte qui l'a illustré, par la création de ces vastes tableaux auxquels les jeux de la lumière donnent toute l'apparence de la réalité; parmi les premiers qu'il exposa, se trouvaient ceux dont on nous offre aujourd'hui la reproduction fidèle: la vallée de Goldau; l'Eglise St. Etienne du Mont à Paris, et le Temple de Jérusalem. Ces œuvres où l'illusion d'optique et la science de la lumière étaient poussées au plus haut degré, firent une sensation profonde, et on le concevra aisément lorsqu'on aura vu les copies qui ont presque toutes les qualités des originaux. L'Eglise St. Etienne et le Temple de Jérusalem nous paraissent surtout dignes d'éloges: la nef élégante de la première et la splendide architecture du second sont reproduites avec un bonheur réel, et les diverses modifications de jour par lesquelles on les fait passer, sont par leur contraste même d'un effet presque magique. L'intérieur de St. Etienne apparait d'abord, désert et éclairé par la lumière du soleil qui s'efface par degrés pour faire lentement place au crépuscule; puis lorsque l'ombre est entièrement tombée, le chœur s'illumine et jette quelques éclatantes lueurs dans la nef qui s'est remplie d'une foule nombreuse. Le même phénomène s'opère aussi pour le Temple de Jérusalem, mais d'une façon plus remarquable encore: le temple, vu à l'extérieur, est une de ces belles constructions asiatiques, si riches d'ornemens et de couleurs; il réjouit l'œil en grand jour, et l'éblouit de sa splendeur lorsque, la nuit venue, il jette par ses innombrables croisées des torrents de lumière. Rien ne peut alors donner une idée de l'éclat merveilleux qui l'environne. Le diorama, nous le répétons, mérite la visite de tous ceux qui s'intéressent aux productions de la science et de l'art réunis.

☞ Une assemblée ajournée de la Chambre du Commerce aura lieu ce soir à 6 heures. Les membres sont invités à être ponctuels.

[Communiqué.]

Nous apprenons avec plaisir que les artistes du Théâtre d'Orléans se sont joints à la Compagnie des Gardes d'Orléans, à l'effet de célébrer dignement la cérémonie qui doit avoir lieu demain dimanche, 18 courant, à la cathédrale St. Louis, au profit des Orphelins.

Nous saisissons cette occasion pour faire un appel à la générosité du public, qui, nous l'espérons, ne manquera pas d'y répondre en y apportant son offrande.

L'anniversaire de la bataille de Bunker-Hill sera célébré cette année avec une splendeur inaccoutumée, auprès du monument, qui est maintenant complètement achevé. Daniel Webster s'est engagé à prononcer un discours à cette occasion. L'éloquence du prince des orateurs américains sera dans cette solennité un grand attrait de plus.

Incendie.—La résidence de M. John Collins sise à deux milles du Bayou Sarah a été consumée par le feu dans la nuit du 10 du courant.

Un nègre d'une habitation située à quelques milles de St. Martinville (Attakapas), a fait dernièrement une tentative de meurtre des plus extraordinaire et en même temps des plus barbares. Doué d'une force supérieure, cet esclave se saisit de l'économe dont il voulait se débarrasser et le lança vers une chaudière pleine de jus de canne bouillant, fort heureusement pour ce dernier, il heurta, dans le trajet, contre un nègre et ce choc l'envoya tomber à côté de la chaudière. Le coupable a aussitôt pris la fuite.

Meurtre.—Deux chasseurs de la paroisse de Terrebonne, en parcourant les prairies des environs, trouvèrent dernièrement, caché dans les hautes herbes un cadavre déjà à moitié mangé par les oiseaux de proie. Prévenue de cet événement la justice se transporta immédiatement sur les lieux et, par les vêtements qui étaient près de là et les restes du cadavre, on reconnût que c'était celui d'un nommé M. Briant, canadien, habitant Terrebonne et récemment de retour de New-York, où il était allé faire un voyage. Deux individus soupçonnés de ce meurtre ont été arrêtés et mis en prison à Houma.

CONGRES.

Le 5 du courant, après avoir attendu jusqu'à une heure, le président du Sénat ayant annoncé qu'il n'y avait pas de quorum; le Sénat s'est ajourné. Le lendemain 6, il n'y a pas encore d'autres sénateurs arrivés à Washington.

Plusieurs membres de la Chambre des Représentans sont arrivés et ont pris leur siège le 6; la veille la Chambre était déjà en quorum.

M. Wm. Cost Johnson a donné avis de son intention d'introduire un bill intitulé "Acte pour venir au secours de plusieurs états et territoires des Etats-Unis et du district de Columbia."

M. Halsted de N. Y. a donné avis qu'il introduirait un bill intitulé "Acte pour régulariser la manière de recevoir les témoignages dans les élections contestées. On se rappellera que ce bill a déjà été envoyé, mais trop tard, à M. Tyler, et que, selon le *Madisonian*, il doit y apposer son véto.

Sur motion de M. Johnson, un comité a été nommé pour examiner le rapport sur l'établissement d'une fonderie de canon.

M. Adams a présenté la résolution pour abroger l'art. 21. Une discussion s'est élevée entre M. Adams et M. Wise sur l'admission en ce moment, de cette résolution, à la suite de laquelle l'orateur a declaré que cette résolution était régulièrement soumise à la Chambre. M. Weller a fait la motion de déposer cette résolution sur le bureau. Cette motion a été rejetée par 93 contre 84. M. Everett fit ensuite la motion de déposer la question préalable. Cette motion n'a pas été secondée.

La mort de M. Williams, de l'Indiana ayant été annoncée par M. Mason du même état, la Chambre a adopté les résolutions habituelles en pareille circonstance.

La Chambre s'est ensuite ajournée.

RECOLTES.

Nous lisons dans la *Gazette* des Attakapas:

Les sucriers de cette paroisse ont presque tous terminé leur roulaison. D'après tous les indices que nous avons été à même de recueillir, nous avons lieu de penser que pour la plupart, leurs espérances se sont réalisées. Les cannes ont généralement assez bien rendu en qualité comme en quantité, et celles même qui ont été gelées produisent un bel et bon sucre.

On lit dans la *Gazette* des Opelousas:

"D'après des informations nous venant du capitaine Mayo, l'Atchafalaya a monté pendant ces quelques derniers jours, de deux pieds et demi, et si le gonflement continue de manière à donner encore deux pieds d'eau, la navigation entre la Nouvelle Orléans et notre port sera libre et directe par cette rivière."

☞ On dément les bruits qu'on a fait courir d'un projet d'insurrection médité dans les Paroisses de Caroll, Concordia et Madisonian.

[*Gazette des Attakapas.*]

Caroline du Sud.—John C. Calhoun est arrivé à Charleston le 8 courant. La résignation de cet honorable sénateur a causé une certaine sensation à Columbia, et l'on songe à faire auprès de lui une démarche pour le décider à la retirer et à occuper encore quelque tems au Sénat des Etats-Unis le siège qu'il y remplissait avec tant d'éclat.

Rhode-Island.—Les Suffragistes de cet Etat ont tenu récemment une convention dans laquelle on a proposé de refuser la Constitution légalement adoptée, et de proclamer la Constitution du peuple. Cette proposition n'a point été agréée; c'est sans doute une preuve que les Suffragistes sont décidés à n'avoir plus recours aux mesures révolutionnaires, et qu'ils sont disposés à se soumettre à l'ordre légal.

Alabama.—Le *Monitor* de Tuscaloosa, journal rédigé avec beaucoup de talent et de dignité, le principal organe du parti whig dans l'Alabama, vient d'arborer en tête de ses colonnes le nom de Henry Clay. C'est un bon défenseur de plus acquis à la cause de ce grand citoyen.

Les Embaumeurs.—Vous avez entendu parler des embaumemens de M. Gannal et de ses moyens de conservation de notre pauvre matière. M. Gannal est capable de vous offrir un lièvre mort depuis un an, et qui aura toute la fraîcheur d'un gibier tombé la veille sous le fusil du chasseur. Il a embaumé quantité de personnes, et, à moins de les ressusciter tout à fait, il n'y a pas, selon lui, de procédé aussi merveilleux; c'est le plus grand des *conservateurs* que M. Gannal.

Tant il y a que depuis qu'il a eu l'honneur d'embaumer le bon maréchal Moncey, gouverneur des Invalides, M. Gannal a jeté son dévolu sur les plus grands personnages, et qu'il semble qu'on ne puisse le rencontrer sans que, par anticipation, il vous soumette à son système d'embaumement, de même que le chirurgien dont je parlais tout à l'heure pensait à la dissection de son pasteur. M. Gannal a eu surtout grand regret à la mort de M. le duc d'Orléans. Outre sa part dans l'affliction générale, dit-il, il a éprouvé la douleur de voir le prince embaumé par M. Pasquier à la manière égyptienne, c'est à dire en façon de momie. Le feu duc d'Orléans avait approuvé le procédé Gannal; donc son corps était la propriété, la chose de l'inventeur du nouveau système, et le docteur Pasquier a commis une véritable usurpation en se permettant d'embaumer le fils aîné de la dynastie de juillet comme le furent les pharaons d'Egypte.

Ce préambule vous expliquera l'objet d'un *factum* que M. Gannal vient de lancer dans le public contre le docteur Pasquier. Dans cet écrit il jette le gant à son adversaire; il s'agit de croiser le scalpel, d'embaumer avec ou sans autopsie. Je crois qu'il propose à son rival de l'embaumer lui-même en se laissant embaumer par lui. M. Gannal porte jusqu'à l'exaltation l'amour de son procédé. Dans son enthousiasme il s'écrie: "L'embaumement n'est pas du commerce, c'est du sentiment! .... Remarquez-le bien; M. Double était médecin du duc de Choiseul que je n'ai point embaumé, mais j'ai embaumé M. Double! .... C'est en effet le plus grand triomphe que M. Gannal put obtenir. Il n'a pas embaumé le duc de Choiseul dont M. Double avait fait une momie, ce qui n'était pas difficile, attendu que, de son vivant, le duc avait toute l'apparence d'un échappé du musée égyptien; mais il a embaumé M. Double qui ne pratiquait pas l'embaumement Gannal! Vous avouerez qu'il n'est guère possible d'obtenir une plus douce satisfaction.

M. Gannal, dans sa brochure, nous révèle un fait inédit et qui mérite bien de passer à la postérité comme celui de l'héritier présomptif haché en morceaux. "Vous avez, dit-il, imité en cela un de vos illustres confrères qui, voulant embaumer un prince de notre époque, commença par Louis XIV, hacha aussi le défunt et fit jeter le cerveau dans l'égout de la rue Saint-Florentin." Concevez-vous, Madame, ce cerveau d'où sont écloses deux révolutions et une restauration, ce cerveau d'où sortirent la paix d'Amiens, le blocus continental, le traité de Tilsitt, la charte de 1814, les traités de 1815, la quadruple alliance, &c., dans un égout avec les ordures et les immondices de la rue St. Florentin! Voilà donc de grandes choses pour que les organes qui ont servi à les accomplir soient traités comme une vile matière par messieurs de la faculté. Oh! que M. Gannal entend mieux le respect dû aux illustres cervelles! Avec un liquide qui ne revient pas à plus de 30 centimes le litre et une aiguille à coudre il conserve son homme tout entier sans qu'il y manque un atôme.

Il faut avouer que l'art a fait bien des progrès. Quand le général Duphot fut tué à Rome, on ne trouva rien de mieux que de mettre son corps dans une futaille remplie d'esprit de vin, et de l'envoyer ainsi à Paris. Cette relique républicaine fut portée au sein de la représentation nationale, qui défila tout entière devant ce singulier cercueil, en répétant ces mots: Tu seras vengé! Un jeune citoyen placé dans les tribunes hautes, et qui n'entendait pas bien apparemment, dit, d'un air étonné: "Comment, tu seras mangé! Mais ce n'est pas possible!" "Jeune homme, lui dit sévèrement un vieillard qui était à côté de lui, apprenez que ces révolutionnaires sont capables de tout." Je tiens l'anecdote de notre ami G...., qui la raconte bien mieux que je ne fais ici. Elle vaut bien celle de M. Gannal.

(Extrait d'une correspondance particulière.)

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraiche étant de $6 36 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront 36 onces de pain pour dix cents, à partir de lundi, 19 du courant. Les pains de seconde qualité devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 45 onces.

Nouvelle Orléans, le 16 décembre 1842.

SALSEPAREILLE DE SAND.

PERTE de l'appétit, Indigestion, Dyspepsia, Aigreurs, Gastrites ou inflammation de l'estomac, toutes ces maladies provienent de la même cause; c'est-à-dire de la bile: viennent ensuite l'acidité de l'estomac, les vents, les oppressions après les repas, oppression de poumons, maux de tête et nausées, sensations, et une quantité d'autres dérangements de la santé connus seulement de la personne qui en souffre. Pour toutes ces maladies un nouveau remède a été offert au monde. La salsepareille de Sand entièrement composée de végétaux dont l'effet particulier est de se mêler à la circulation du sang et de venir ainsi en contact avec les germes de toutes les maladies. Son influence se fait ressentir sur toutes les parties du corps, et amène une réaction générale. La santé alors succède à la débilité et à la maladie.

Pour plus d'évidence de sa propriété, voir les certificats des guérisons, insérés dans les journaux.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par A. B. Sands & Co., droguistes et chimistes, bâtisses en granit £3, Broadway, encoignure Chamber street, New-York.

Vendu à la Nouvelle-Orléans, en gros, en détail et pour l'exportation à leur bureau du Sud, rue St. Charles, No. 19.

Et aussi chez SICKELS & Co., 60, rue du Canal, et ANDREW OLIVER & Co. 61, rue de Chartres.

Et chez tous les apothicaires et marchands-droguistes des Etats-Unis.

Prix—$1 la bouteille.

Six bouteilles pour $5.

☞ IMPORTANT.—Insistez pour demander la salsepareille de SAND et non une autre. 17 déc—1.

LINIMENT DE HAY.

PAS DE MENSONGE.—Cette composition chimique extraordinaire, résultat de la science et des recherches d'un célèbre médecin, qui l'a livrée au public à son lit de mort, a depuis augmenté sa grande réputation, qui a été soutenue par la dernière confession du docteur Gridley, qui a dit: "qu'il ne voulait pas mourir sans laisser à la postérité le bénéfice de cette découverte," et il a, à son lit de mort, divulgué ce secret à son ami Salomon Hay.

Ce remède est maintenant en usage dans les principaux hôpitaux, et ordonné par les médecins dans nos campagnes pour la guérison des Hémorrhoïdes.

Ce remède, garanti, peut être obtenu chez Comstock & Bros, 21, rue des Magasins. 17 déc—1

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 16 décembre 1842.

Nous n'avons que peu de remarques à faire sur le marché, à l'exception des transactions faites en sucre et en coton, les affaires ont été très calmes. L'interruption de la navigation de l'Ohio empêche toujours l'arrivage des produits de l'Ouest.

Le temps a été très froid mais assez favorable aux récoltes: le fleuve reste toujours au même niveau.

COTON.—Arrivé depuis le 13 du courant, de Louisiane et Mississipi, 15,606 balles, Tennessee 1314, Arkansas 67, Floride 84, Loc 47, ensemble 16,708. Expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 4911 balles, Glasgow, 1760, le Havre 7066, La Havane 369, Boston 3010. Ensemble 22, 03, ce qui réduit le stock de 5,295 balles et laisse en mains, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 128,196 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er. Stock en mains,		4,490
Reçu depuis trois jours,	16 706	
Antérieurement,	313 946	330 651
		335,081
Expédié depuis trois jours,	22,000	
Antérieurement,	18 ,885	208,886
Stock en mains		128,196

Nous disions à notre rapport de mardi dernier que malgré les fortes transactions qui avaient été faites les prix baissaient à la clôture du marché. Depuis lors les transactions ont encore eu lieu sur une grande échelle, et vu le désir d'opérer manifesté par les acheteurs qui sont stimulés, nément entrés sur le marché, les détenteurs ont repris les avantages qu'ils avaient perdus au commencement de la semaine. Les ventes de mercredi ont été de 4000 balles, celles d'hier de 5,200, et celles d'aujourd'hui de 7500. Ensemble 16,700, ce qui porte le chiffre des transactions de la semaine à 24,000 balles. Les principales opérations ont eu lieu pour le compte des marchés d'Angleterre; les acheteurs pour le Nord ont aussi largement opéré.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi:

Ordinaire et bas, de	4 à 4 1/4
Ordinaire,	4 1/2 à 5 1/4
Bon ordinaire,	5 1/4 à 5 1/2
Bon ordinaire et petit courant,	7 1/4 à 7 1/2
Petit courant et courant,	8 à 8 1/2
Bon courant,	8 3/4

TABAC.—Il n'y a pas eu d'arrivages de la dernière récolte depuis notre dernier rapport mais il nous est venu quelques boucauts de la récolte de l'année dernière dont il a été disposé comme suite: 9 boucauts X sur lesquels 6 à 8 1/4, 2 de 6 1/2, c, 1 de à 3; 9 boucauts sur lesquels 3 seconde à 8 1/2, 2 X 3 2 1/2 et 3 de 2 à 2 1/4; 4 boucauts, sur lesquels 3 F à à 1/4 et 1 seconde à 4 1/2, 4 boucauts sur lesquels 3 F à à 1/4 et 1 seconde à 4 1/4. La demande est toujours très active, mais le stock est si peu important qu'il ne permet aucune transaction. Nous cotons le *fair* 2 1/4 à 2 1/2, 4 1/4 à 5 1/2 pour X secondes et premières.

Arrivé depuis le 13 du courant, 60 boucauts, expédié dans le même espace de temps pour Boston, 16 do.

ETAT DU TABAC.

1842 Septembre 1, Stock en main		2366
Reçu depuis trois jours,	60	
Antérieurement	3,110	3,190
		5,456
Expédié depuis trois jours,	16	
Antérieurement,	5,040	5,056
Stock en mains		399

SUCRE.—Depuis notre dernier rapport 850 boucauts environ de sucre, y compris 100 boucauts non marchand expédiés pour New-York à 2 1/4 et 2 3/4, ont changé de mains. Nous cotons les qualités extrêmes de 3 à 5 Un lot de 30 boucauts de choix a obtenu 5 3/8. Pas de vente sur habitation.

MELASSE.—Le marché est ferme à 13 1/2 et 14 1/4 pour de bons barils de cypre et de chêne; 600 barils ont changé de mains depuis notre dernier rapport; nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

FARINE.—Cet article a été en bonne demande durant ces trois derniers jours. Les lots de quelqu'importance se sont vendus $4 50, tandis que ceux en détail ont obtenu de $4 62 1/2 à $4 75.

PRODUITS DE L'OUEST.—Il ne s'est fait que peu de transactions dans toutes les différentes descriptions du marché aux provisions. Nous cotons:

Le porc mess nouveau $9; le porc prime $5 75; Porc vieux mess calme à $8; prime $4 26 à $4 50, M. O. $6 à 6 25; P. O. $5 75 à 6; Bœuf, nouveau, mess $9 50 à $10 par baril, demi barils $5 50, vieux $5 à $6 15 nominal, prime $7: La graisse est en bonne demande: 3000 barillets nouveau ont changé de mains à 5 3/4 et 6 1/4. Le stock de graisse vieille consiste en environ 3000 barillets dont on demande 6 1/2 Jambons enveloppés 9, non enveloppés, 7; plats cotés, 4 1/2, épaules, 4

WHISKEY.—Les prix ont encore pris faveur à cause du peu d'arrivages. Nous cotons le rectifié de 27 à 29 par gallon. Le stock en premières mains est très faible.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE.—Sans changement.

CAFE.—Le marché est toujours très calme aux prix portés à nos dernières cotes.

CHANGE.—Depuis notre dernier rapport la demande des traites ayant été très active, le taux sur tous les points a augmenté, il conserve encore aujourd'hui une tendance très manifeste à la Hausse.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	6 à 8 1/4 p. ct. de prime.	
France,	à 47 1/2 à 5 ar. du	
New-York, 60 jours de vue	1 3/4	à d'escompte.
Do	30 do do	do
Do	à vue do	do
	Checks, pair à 1/4	do
Philadelphie 60 jours de vue,	1 3/4 à 2	do
Do	à vue pair à 1/2	do
Boston	60 jours 1 1/2 à 1 3/4	do

FRET.—Depuis hier, les capitaines voulant une hausse de prix, mais ils n'ont pas encore pu réussir à l'obtenir. Les batimens complètent leurs chargements aux cotes ci-après:

FRET.

Coton pour Liverpool	1/2d	
Do de Havre,	1 cent	
Do de New York,	5/8	par livre
Do de Boston,	5/8	do
Tabac pour Cowes,	40 à 00	
Do de Londres directement,	00 à 00	
Do de New York,	6 00 à 00	
Do de Boston,	6 00 à 00	
Do de Philadelphie.	0 à 00	

MARCHÉ MONÉTAIRE DE LA NLLE. ORLEANS.

Billets du trésor des Etats Unis.

Ceux de $1000	à	pr ct d'escompte
do 500	à	do
do 50 et 100	pair à	do
Billets de la Banque Consolidée	16 à 18	p.c. escompte
do Cheyens	12 à 14	do
do Améliorations	40 à 42	do
do Atchafalaya	60 à 65	do
do Exchange	36 à 36	do
do Orleans	21 à 00	do
do de la 1re Municipalité	9 à 11	do
do 2de do	12 à 14	do
do 3me do	47 à 50	do
do Alabama	13 à 16	do
do Kentucky	pair à 2	p. cent
do Tennessee	6 à 0	do
do Ohio	5 à 6	do
do Illinois	60 à 60	do
do Indiana	3 à 5	do

DERNIERES DATES.

New-York	déc	5	Londres	nov	3
Boston	déc	4	Liverpool	nov	4
Baltimore	déc	7	Paris	nov	1
Washington	déc	7	Havre	nov	3
Philadelphie	déc	3	Bordeaux	oct	31
Charleston	déc	10	Vera-Cruz	nov	10
Havane	déc	3	Mexico	nov	2
Galveston	déc	6	Tampico	nov	26

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Suffolk, Crosby, Boston, F M Weld & co
Ashburton, Plummer, Liverpool, L H Gale
Herculean, Holmes, Liverpool, do
Brick Comet, Miner, New York, J W Stanton & co
Temple, Roberts, Laguna, T Tie
Daniel Webster, Parker, Charleston, S Chapman
Goelette Wm. Wirt, Lemon, Lockwood & co
Independence, Mann, Mobile, Jehu & co
Baron, Lawless, Grand Caillou, Bailey & Baxter

ARRIVES.

Bateau de remorque Swan, Martin, des Passes.
Bateau de remorque Paul Jones, Gow, des passes, avec la barque Montpellier et le brick Abo.
Barque Montpellier, Stackpole, en 72 jours de Trieste via Messina.
Brick Abo, Cook, en 17 jours des Barbades, sur lest au capitaine.
Goel. Margaret Ann, Stewart, du Fort Leon, Flo.
Goel. D. Moon, Rowe, de Pensacole.
Steamer Rogue Homa, Johnson, Fort Adams.
" Oceana, Miller, St. Louis.
" Baton Rouge, Walworth, Natchez.
" Sultana, Hunt, Vicksburg.
" Edna, Martin, Grand Gulf.
" John Armstrong, Streck, Donaldsonville.
" Genl Leavenworth, Wilson, Bay. Bartholomew.
" Sarah Bladen, Boggs, Tuscumbia.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR.

D'ANGLETERRE.		DE BOSTON.	
Columbia	19 nov.		17 déc
Britannia	4 déc.		1 jan.

☞ Le navire MEGUNTICOOK, capitaine Mayo, pour le Havre, sera expédié aujourd'hui. Les chargeurs sont priés de faire leur manifeste d'exportation à la Douane avant midi.
17 déc — S & J. P. WHITNEY.

☞ Le public est prévenu, qui ni le capitaine, ni les consignataires du navire Français CHATEAUBRIAND, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de ce navire.
17 déc — HERBAULT FRERES, 60, St. Louis.

INSTITUTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE,
Rue Bourbon, No. 23, Nouvelle-Orléans.

LES examens annuels des élèves de cet établissement auront lieu les 19, 20 et 21 du courant, de 9 heures et demie A. M. à 2 heures, et de 4 heures à 6 heures P. M. pendant les trois jours. La distribution des prix se fera le 21, à 11 heures A. M.

Les parens des élèves et les personnes qui veulent bien s'intéresser à cette maison d'éducation, sont respectueusement invitées à y assister.

La rentrée des classes aura lieu le 2 janvier prochain 1843. J. F. BUFFET. 17 déc—4

MUNICIPALITÉ No. 1.
Trésorerie du Département de la Police.

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la 1ère. Municipalité, que la collecte des taxes sur propriétés foncières et sur esclaves, pour l'année 1842, commencera le 1er. janvier 1843.
17 déc—1m — A. J. GUIROT, Trésorier.

IL a été perdu hier au soir, 16 du courant par la personne à qui de droit avait été remis la veille à mon bureau, un bond de $1,665 66, tiré par P. W. Woodlief comme principal et ayant pour cautions W. M. Lambeth et R C. Cammack. Le susdit bond est daté du 30 juillet 1842, et signé par moi ne varietur, et fait payable à 12 mois. Le public est prévenu de ne pas l'escompter, vû que le paiement en a été arrêté, et quiconque rapportera au bureau du shérif le susdit effet recevra une récompense pour sa peine si elle est exigée.

Nouvelle Orléans, 16 Décembre 1842.

V. ALLAIN,
17 déc—3 — Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, Jug—16 décembre 1842—No 14,480—Charles Huberson contre ses créanciers—Il est ordonné par la cour, que toutes les personnes intéressées, aient à déduire, sous dix jours de la date du présent ordre, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré dans cette affaire, ne serait pas homologué, et les fonds distribués en conséquence; et le syndic déchargé de toute responsabilité à l'avenir.

Extrait des minutes, bureau du Greffier, 16 décembre 1842.
17 déc—3 en 10j — J. OLLIE, Dép. Greffier.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—District oriental de la Louisiane.—Présent l'hon Theo. H. McCaleb—16 décembre 1842—Dans la faillite de Henry Legendre—F. B. Conrad, chargé de la vente—Sur lecture de la pétition dudit chargé de la vente des biens abandonnés par ledit failli, considérant que:

1o. Un lot de terre en cette ville, dans l'ilot compris entre les rues Bourgogne, Hopital, Dauphine et Quartier, ensemble avec un petit morceau de terre rue Bourgogne, ainsi que tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent; de même que quarante actions du fonds capital de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Termes de la vente: l'acquéreur devant assumer le paiement de l'emprunt fait à ladite banque sur actions montant à $6000 dues le 2 de janvier 1843, avec privilège de renouveler ledit emprunt d'année en année, en payant vingt pour cent sur l'emprunt original qui était de $6000. La balance, moitié comptant et l'autre moitié à 12 mois de crédit.

2o. Deux lots de terre situés dans la paroisse de Jefferson, à 10 milles au-dessus de cette ville, sur la rive droite du Mississipi, mesurant chaque un arpent de face sur quarante arpens de profondeur, entre lignes. Termes de la vente, un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois.

3o. Quatre esclaves, à savoir: Tom, Lewis, Harriet et Fanny. Conditions comptant.

4o. Des meubles de maison, proposés être vendus à la résidence du failli, au comptant.

Le tout plus particulièrement décrit et spécifié dans la cédule dudit chargé de vente, et annexé à sa pétition. Il est ordonné que l'audition de ladite pétition aura lieu jeudi 29 décembre, à 10 heures du matin, lieu et heure auxquels les créanciers de la faillite et toutes autres personnes y intéressées peuvent comparaître et déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande faite dans la pétition ne serait pas accordée.

N. R. JENNINGS,
17 déc—2 — Greffier de la Cour des E. U.

EN FAILLITE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, District Oriental de la Louisiane—Présent l'hon. Theo McCaleb—16 décembre 1842—Dans la faillite de Jean-Jacques Montfort—J. P. Benjamin chargé de la vente—Pétition pour vendre—Sur lecture de la pétition dudit chargé de vendre les biens abandonnés par ledit failli, et sur les termes de la vente y suggérés, savoir:

1o. Dix lots de terre dans la ville de Milneburg, sur les bords du lac Pontchartrain, numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'ilet no 15. 2o Un lot de terre situé à Lowsburg, sur les bords du lac Pontchartrain, paroisse de St. Tammany, désigné par le No. 21 sur le plan dressé et déposé en l'étude de Christy, notaire public. 3o. L'ilet No. 161 au faubourg Franklin, borné par les rues des Libéraux, des Piliers, des Arts et du Génie. 4o. Cinq lots de terre dans le projeté de Livingston à l'endroit appelé Plaisance, sur le chemin Annunciation de Nashville; lesdits lots contenant chaque 12 acres et [illegible] 5o. Un lot de terre au faubourg Washington, désigné par le No. 4 de l'ilot No. 6, d'après un plan déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public. 6o. La négresse nommée Sylvia. Termes: Pour l'esclave comptant; pour les biens-fonds un tiers comptant, et le reste à six mois de crédit en billets endossés et assurés par hypothèque, les acquéreurs devant avoir le privilège d'escompter les billets à 10 pour cent par an—le tout plus particulièrement décrit et spécifié dans la cédule dudit chargé de vente et annexée à sa pétition. Il est ordonné que l'audition de ladite pétition aura lieu jeudi 29 décembre, à 10 heures du matin, lieu et heure auxquels les créanciers de la faillite et toutes autres personnes intéressées peuvent comparaître et déduire les raisons, s'il en est, pour lesquelles la demande faite dans la pétition ne serait pas accordée.

N. R. JENNINGS,
17 déc—2 — Greffier de la Cour des E. Unis

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—A tous ceux qui ces présentes concerneront, salut:

Attendu que Jacques Soye et Martin Soye ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de District du premier District, enregistrée le treizième jour de décembre de l'année 1842, pour un avis conformément à un acte de Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de la Louisiane et de la Cour du Premier District judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret du jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le treizième jour de novembre de l'année 1842, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le dix-neuvième jour d'Octobre de l'année 1842, dans l'affaire de Jacques Soye & Martin Soye vs. Pierre Dupeux, No. 21,708 du docket de cette Cour, à laquelle vente lesdits Jacques Soye et Martin Soye se sont rendus acquéreurs, pour le prix de six mille sept cents piastres, payables comptant.

Description de la Propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, de cette ville, à l'encoignure des rues St. Claude et Ursulines, ayant, mesure française, soixante-dix pieds de face à la rue St. Claude, sur cent cinquante pieds de profondeur et face à la rue des Ursulines; ensemble une maison à étage qui s'y trouve, et ses dépendances.

Témoin, l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 16 décembre A. D. 1842.

P. LEBLANC,
17 déc—3f en 3 j — Député-Greffier

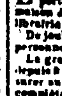

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'habitation à Bayoutara, les esclaves JOHN & JOE. John est un griffe de la taille d'environ 5 pieds 10 pouces, constitution robuste; Joe est un nègre d'environ 5 pieds 8 pouces, constitution faible. Il porte habituellement des petites boucles d'oreilles en or.

La récompense susdite sera donnée pour l'arrestation de ces esclaves, ou quinze piastres pour l'un d'eux.
17 déc—3 — A. HODGE Jr.

BATEAU A VENDRE.—Un bateau de Philadelphie mesurant 30 pieds de long, sur 8 pieds 2 pouces de bau, construit à clin, et chevillé en cuivre, s'adresser à bord du navire Allegheny ou à
17 déc — J. H. ASHBRIDGE, 27, Camp.

CHARBON.—50 barriques pour famille, en débarquement de l'Allegheny, à vendre par
17 déc — J. H. ASHBRIDGE, 27, Camp.

CAFE de Rio—Nouvelle récolte, qualité supérieure, importé par les navires Sumner et Wodan, de Rio, en magasin et en débarquement, à vendre par
17 dec — JOSHUA DIXON, 19, rue Royale.

CAFE Rio de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par
17 déc — WM. PREHN, 36 Douane

MARCHANDISES pour le marché mexicain.—Platilles, Bretagnes, Coutil, Fil de Spool, &c. en magasin et à vendre par
17 déc — WM. PREHN, 36 Douane

FLANELLE blanche, rouge et écarlate, en magasin et à vendre par
17 déc — WM. PREHN, 36 Douane

BLANC DE PLOMB—281 barillets blanc de plomb, de la Compagnie de New-York et Saugerties, en magasin et à vendre par
17 déc — WM. PREHN, 36 Douane

VIN de Bucella, en magasin et à vendre par
17 déc — WM. PREHN, 36 Douane

LARD—20 barriques plats cotés et épaules en débarquement, à vendre par
17 déc — WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins.

GRAISSES—100 barillets leaf, à vendre en magasin par
17 déc — WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins.

CHAPEAUX—40 caisses castor et soie, à vendre en débarquement par
17 déc — WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins.

CHAMPAGNE d'excellente qualité, en magasin et à vendre par
17 déc — WM. PREHN, 36 Douane

SAUR en pitre—1000 venant d'arriver, à vendre par
17 déc. — HARROD, DARLING & Co, 40 Commune

TOILE D'EMBALLAGE des Indes—Quelques balles à vendre pour clore une consignation, par
7 déc — HARROD, DARLING & Co, 40 Commune

CAFÉ de Rio—1000 sacs de première qualité, à vendre par
17 déc — HARROD, DARLING & Co, 40 Commune

BOTTES—50 caisses pour hommes; 10 do. pour enfans, à vendre par
17 déc — J. H. FELT, 12 Magasins

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un bel assortiment pour hommes, femmes et enfans, constamment en main, à vendre par
17 déc — J. H. FELT, 12 Magasins

A VENDRE—Une grande poutre avec palans, par
17 déc — JOHN R. SHAW & Co, 34 Poydras

SIROP—30 barils en magasin, à vendre par
17 déc — JOHN R. SHAW & Co, 34 Poydras

CAFE, Riz, Thé, &c.—2000 sacs café Rio, Havane et Laguyra; 200 tierçons excellent riz, 300 boîtes thé, 200 barillets clous, 200 rouleaux cordes du Kentucky, 100 balles toile à draps et à chemises 4/4 et 3/4, 30 serons indigo de Carthagène, 10 caisses idem de Manille, 300 rouleaux toile à voile de Russie et de coton, 300 caisses tabac à chiquer de la Virginie, 300 paniers Champagne, marque de la Cié, 100 quarts de barriques vin de Porto, 301 livres muscades, 10 barriques genièvre de Hollande, 11 barils miel, 200 dame-jeannes d'un gallon, 50 caisses chandelles moulées, 60 firquins beurre de Goshen, 30 caisses raisin de Corinthe, &c. en magasin et à vendre par
17 déc — WOOD & SIMMONS, 20, Magasins.

POUR CAUSE DE DEPART.

A VENDRE à l'amiable, l'hôtel et café du CHÊNE VERT, tenu depuis dix ans, par T. CHERRY. Cet établissement étant avantageusement connu et bien achalandé, offre de grands avantages. On le vendra pour un prix très modéré.

S'adresser sur les lieux, rue du Maine, No. 36, entre Condé et Levée. 16 déc—6

VENTES DE SHERIF.

Nathaniel S. Wheaton vs. Andrew Hodge Junior et W. L. Hodge.—No. 10,000.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 19 janvier 1843, à midi:

Un certain lot de terre, ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet compris entre les rues St. Charles, Boyle, Carondelet et Girod, dans la municipalité numéro deux, de cette ville, et désigné par le numéro deux, sur un plan dressé par N. Hillhouse & Co. ingénieurs civils, en date du 17 février 1837, et déposé en l'étude de M. B. Cénas, notaire public; le dit lot de terre mesure, mesure américaine, vingt quatre pieds six pouces face à la rue St. Charles, sur cent un pieds un pouce de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, privilèges, chemins, servitudes et avantages y appartenant ou qui peuvent y appartenir.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions,—comptant.

V. ALLAIN,
17 déc—3, en 30j — Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE.—No 5077.—Thomas Powell vs. Wm. Nixon, J. C. Wagner & Co. & Morton & Co.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le samedi 17 décembre 1842, à midi:

Tous les droits, titres et intérêts qu'a et peut avoir John Keller à un certain procès aujourd'hui pendant à la Cour des Preuves, et intitulé: "Keller vs la succession de Sarah Beam, No. 1900 du docket de cette Cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

L. A. DUCROS,
6 déc—3 en 10j — Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE.—No. 4882.—La Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest vs. Edward Yorke—No. 4821—La même vs. Edward Yorke & Sarah Bonne—En vertu de deux alias writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, le samedi, 17me jour de Décembre 1842, à midi, les propriétés suivantes, saisies dans les affaires ci-dessus, savoir:

Quatre Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, désignés par les nos. 10, 11, 12 et 13, de l'ilet No. 38, au plan particulier dressé par Alton D'Hémécourt, le 27 sept. 1836, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public. Lesquels lots sont compris entre les rues des Pacaniers, du Marché, Richard et St. Jean Baptiste, et ont les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No. 10, mesure 60 pieds 10 3/4 pouces de face à la rue du Marché, sur 90 pieds 2 pouces de profondeur.

Le lot No. 11, mesure 24 pieds de face à la rue des Pacaniers, sur 61 pieds de profondeur et face à la rue du Marché, étant un lot d'encoignure. Le lot No. 12, mesure 31 pieds 10 pouces de face à la rue des Pacaniers, sur 90 pieds de profondeur.

Le Lot No. 13, mesure 90 pieds 4 pouces de face à la rue des Pacaniers, sur 61 pieds de profondeur. Ensemble avec les améliorations qui sont dessus, consistant en une maison, cuisine et dépendances.

Sept autres certains Lots de Terre situés dans le même faubourg et dans le même ilet, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, au plan dressé par Louis Surgi, le 4 mars 1836, et déposé en l'étude de M. B. Cénas, notaire public. Lesquels lots ont les dimensions suivantes, savoir: Les lots Nos. 1 et 2, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue des Pacaniers, sur 127 pieds 10 3/4 pouces de profondeur. Le lot No. 3, mesure 40 pieds de face à la dite rue des Pacaniers, sur 127 pieds 10 3/4 pouces de profondeur. Les lots Nos. 4 et 5 mesurent chaque, 30 pieds de face à la rue des Pacaniers sur 127 pieds 10 3/4 pouces de profondeur. Le lot No. 6, mesure 30 pieds de face à la dite rue des Pacaniers, sur 70 pieds 6 pouces de profondeur, et le lot No 7, mesure 87 pieds 4 3/4 pouces de face à la rue Richard, sur 66 pieds 6 3/4 pouces de profondeur.

Cinq autres lots de terre situés au même faubourg et dans le même ilet, désignés par les Nos. 4, 6, 7, 12 et 3 au plan dudit faubourg, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, lesquels lots ont les dimensions suivantes, savoir: Le lot No. 4 mesure (en pied français) 30 pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos. 6 et 7 mesurant (même mesure) chaque 30 pieds de face à la rue Richard, sur 120 pieds de profondeur. Ces deux lots sont contigus. Le lot No. 12 ayant (même mesure) 30 pieds de face à la rue du Marché, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 3 ayant (même mesure) 30 pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 4 ci-dessus décrit, et de l'autre côté par l'autre moitié dudit lot No. 3; ensemble avec toutes les bâtisses élevées sur lesdits lots de terre.

Le quart indivis d'un ilet de terre situé au faubourg de l'Annonciation et désigné par le No. 69 à un plan daté du 8 mai 1807 et déposé en l'étude de Pierre Pedesclaux, aujourd'hui celle de L. T. Caire, not. pub., lequel ilet est borné par les rues de l'Annonciation, du Marché, Richard, Constance et de la Félicité, et est composé de 14 lots numérotés de un à quatorze inclusivement; ensemble avec la presqu'île à cotton érigée dessus et connue sous le nom de Presse des Planteurs.

L'intérêt dans la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, dans l'ilet renfermé par les rues Gravier, Union, St. Charles et Carondelet, désigné par le No. Un au plan dressé par H. Grant, le 14 janvier 1837, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire public. Ledit lot de terre mesure 27 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 140 pieds 6 pouces de profondeur d'un côté et 149 pieds 7 pouces de profondeur du côté du No. 2, et 30 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Union.

Trois lots de terre situés rue Louisa, entre les rues Tchoupitoulas et Perle, désignés par les Nos. 26, 26 et 27, mesurant chaque 30 pieds 10 pouces de face à la rue Louisa, sur 84 pieds de profondeur. Le lot No. 27 forme l'angle des rues Louisa et Perle.

Vingt actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest, sur lesquelles $30 par action ont été payées.

L'intérêt dudit Edward York aux billets suivans, savoir:

Un billet souscrit par Thos. H. Cheney, en faveur de Ezra Bennet ou au porteur, daté le 21 mai 1842, payable à un jour de date, à raison de 8 cents, avec intérêt à raison de 10 pour 100 l'an, du 1er. janvier 1842 jusqu'à paiement.

Un billet souscrit par Branch Tanner, daté du 20 avril 1842, payable à un jour de date, à son propre ordre, de la somme de $412 et 16 cents, avec intérêt à raison de dix pour cent l'an, jusqu'à paiement final et endossé par Branch Tanner et P. M. Eldred.

Un billet souscrit par Théophile Hawkins, daté du 10 mai 1842, payable à un jour de date à Ezra Bennet ou au porteur, de la somme de $[illegible] et 30 cents, avec intérêt à raison de dix pour cent l'an, du 1er janvier 1842, jusqu'à parfait paiement.

Un billet souscrit par Théophile Hawkins, payable le 1er mars 1842, à Banks Marshall, de la somme de $[illegible], avec intérêt à raison de dix pour cent l'an du jour de l'échéance jusqu'au paiement final.

L'intérêt dans le quart indivis des lots ci-après décrits, savoir: Quatre lots situés dans l'ilot renfermé par les rues Constance, des Orangers, de l'Annonciation et Richard, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9, mesurant chaque 31 pieds 11 pouces et 3/4 de face, sur 127 pieds [illegible] et 3/4 de profondeur.

Un lot de terre à l'encoignure des rues des Orangers et de l'Annonciation mesurant 90 pieds de face à la rue des Orangers sur 1[illegible] pieds de profondeur, et face à la rue Richard, étant le lot No. 1 du même ilet. Le lot No. 2 [illegible]

Le lot No. 9 de l'ilet No. 33, mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Annonciation, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Richard et du Marché.

Deux lots de terre, désignés par les Nos. 7 et 13, de l'ilet No 2. Le lot No. 7 ayant une façade de 30 pieds à la rue [illegible] sur une profondeur de 120 pieds; et le lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue St. [illegible] sur 120 pieds de profondeur.

Conditions: comptant.

L. A. DUCROS
17 nov—8 en 30j — Shérif de la Cour de Commerce

FOIRE DES DAMES, POUR LES ORPHELINES.

AVIS est par le présent donné au public que cette Foire aura lieu mardi, 20 du courant, mercredi 21 et jeudi 22, commençant mardi soir à 6 heures, et mercredi et jeudi de 11 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 6 heures P. M. à 10 heures P. M. dans la Salle de Bal de l'hôtel St. Louis, qui a été gracieusement mis à la disposition des dames par Mr. Alvarez.

Les offrandes pour la Foire seront reçues à la Salle de Bal le lundi 19, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir.
14 déc—9t

AVIS.

LE terme de la société existant autrefois sous la raison sociale de Blair et Satterfield, expire aujourd'hui. Les noms de la société désormais seront les seuls employés par les soussignés comme associés survivants dans la liquidation des affaires.

Nouvelle Orléans, le 10 Décembre 1842.
E. H. SATTERFIELD,
10 déc ☞ — P. B. SATTERFIELD,

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils ont formé une société sous la raison sociale de E. M. Satterfield & Co, et qu'ils continueront les affaires de commission dans cette ville. Ils sollicitent respectueusement le patronage de leurs amis et de public.
E. M. SATTERFIELD,
10 déc—☞ — P. B. SATTERFIELD, 90, Magasins.

PORTRAITS D'APRES NATURE VIVANTE ET APRES DECES.

LANSOT prévient le public et ses amis, qu'il a transporté son nouvel atelier, rue Royale 166, en face la maison de M. Ducatel, au second au-dessus du magasin de librairie de Mme. Ste.-Rose Delaunay.

De jour ou de nuit, M. Lansot se rendra au domicile des personnes décédées pour faire leur portrait.

La grande quantité de portraits qu'il a faits après décès depuis 8 ans, et le succès qu'il a obtenu, lui permet d'assurer aux familles qui s'adresseront à lui, qu'il les satisfera complètement. 14 déc—3 en 16

M. L. DE PONTELLI, arrivant de Paris, à l'honneur de prévenir le public qu'il fait le PORTRAIT en *tous genres et donne des leçons en ville et chez lui.*

Rue ROYALE, No. 147 entre Toulouse et St.-Louis
10 déc 7

DEMANDE DE DOMESTIQUES.

ON a besoin, pour une famille, d'excellens domestiques, comme suit:

Un cuisinier ou une cuisinière, connaissant parfaitement sa partie. On préférerait un homme, en un mot un maître-cuisinier.

Un domestique pour servir à table, parfaitement entendu dans tous les détails de ce service.

Une blanchisseuse et repasseuse, capable de soigner le linge de femmes et d'hommes.

Les familles qui peuvent disposer de tels domestiques, ou d'un seul, pourront les placer avantageusement et pour du comptant, en s'adressant à BURKE, WATT & Co.
10 déc—6 — rue Carondelet

AVIS. Les soussignés recevront en paiement pour des marchandises qu'ils ont à vendre, les billets de la troisième municipalité à cinq escalins pour la piastre!
14 déc — CASTAING & LOMBARD, 66, rue Conti

OUVERTURE D'UN PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

LES réparations à faire au local ayant été complètement achevées de manière à permettre l'admission des élèves, J. I. HITCHCOCK annonce respectueusement que jeudi 15 du courant et les deux jours suivants, son institution sera ouverte au public de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. et que ceux qui se présenteront pour être admis seront examinés et envoyés dans les classes, et que lundi 19 les classes régulières commenceront.

Il annonce aussi avec la plus grande satisfaction qu'il a pris des arrangements avec Madame Van Rensselaer de cette ville, comme principale de jeunes demoiselles et institutrice associée. Des professeurs des différentes branches d'instruction se rendront à l'institution et le principal assure qu'il n'emploiera que des personnes compétentes.

Un prospectus de cette institution a été imprimé et peut être obtenu auprès des personnes dont les noms suivent: Samuel M. Stewart libraire 5 rue du Camp, Cox et Mac Pherson, droguiste 29 Camp, aux bureaux du Picayune et de l'Abeille, F. W. Wells à Lafayette, O. B. Tyler à l'hôtel de la Monnaie et au pensionnat.

A LOUER. Le magasin au-dessous de la classe, très vaste, sis à une encoignure. Ce magasin sera loué à bas prix à une personne dont les affaires ne seraient pas incompatibles avec celles de l'instituteur et peut être divisé en deux bons comptoirs. S'adresser à l'instituteur ou au magasin d'encan de S. Kendig, encoignure des rues St. Charles et Commune. 11 déc—6

F. B. BAINS.

Calle San-Felipe, No. 30, entre Levée y Condé.

FABRICANTE DE TABACO DE FUMAR Y RAPÉ.
16 dec — Nueva-Orleans.

P. F. BAINS.

FABRICANT DE TABAC A FUMER ET A PRISER,
Rue St. Philippe No. 30
Entre Levée et Condé. 16 déc—3

RHUM de la Nouvelle-Orléans, à vendre par
15 déc—3 — L. MILLAUDON, 150, Bourbon

SUCRE jaune de la Havane, à vendre par
15 déc — MANUEL BLANCO, 26, Commune.

CIGARES de la Havane—Regalias et Canones, des meilleures marques constamment en mains, à vendre par
16 déc — MANUEL BLANCO, 26, Commune.

TABAC en feuille de l'île de Cube, à vendre par
16 déc — CUCULLU, LAPEYRE & co, 17 Camp

CAFE—70 sacs de la Havane, à vendre par
16 déc — CUCULLU, LAPEYRE & co, 17 Conti

AMANDES—65 sacs amandes douces écossées, à vendre par
16 déc — CUCULLU, LAPEYRE & Co, 17, Conti.

VINS—Malaga sec, Madère et Porto, à vendre par
16 déc — CUCULLU, LAPEYRE & Co, 17, rue Conti

RAISINS—500 caisses, 1/2 et 1/4 do. à vendre par
16 déc — CUCULLU, LAPEYRE & Co, 17, rue Conti.

CIGARES—Un assortiment général d'excellentes cigarres, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co,
16 déc — 17, rue Conti.

SANGSUES.

Entrepôt général, rue du Quartier No. 46, entre Condé et Vieille-Levée.

RECU par les derniers arrivages de France et d'Espagne, un assortiment de belles Sangsues, à vendre à des prix modérés, au susdit établissement. 9 déc.

CHANGE sur Paris, à vendre par
9 déc — BOUTIN, GALLY & Co, 79, Toulouse

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 18 DECEMBRE 1842.

La 1ère représentation de
LA PERRUCHE!
Opéra nouveau, de Clapisson.
La 1ère représentation de:
LA NUIT AUX SOUFFLETS
Vaudeville nouveau en deux actes.
La 3de représentation de:
CLÉMENCE,
ou
LA FILLE DE L'AVOCAT!
Drame en deux actes.

☞ Le spectacle commencera à six heures et demie.

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS.

MESSIEURS les souscripteurs aux Bals Masqués de Société, sont invités à se réunir Dimanche prochain 18 du courant, à midi, au bureau de la salle du bal, où l'on procédera à la nomination des commissaires desdits bals.

Les Messieurs qui se sont chargés des listes de souscriptions, sont priés de les remettre au bureau ledit jour.
17 déc—1

L'ATELIER DE M. FINN, D'OUVRAGES EN VERRE SOUFFLÉ ET FILÉ, EST ACTUELLEMENT OUVERT AU No. 118 RUE DE CHARTRES, AU PREMIER.

Une variété de beaux ouvrages de verre convenables pour étrennes à vendre.

☞ Admission, 25 cents, les enfans moitié prix. 15 déc

GRAND DIORAMA!

PLACE ST. ANTOINE,
DERRIERE LA CATHEDRALE ST. LOUIS,
Vis-à-vis la rue d'Orléans—Première Municipalité

Spectacle tout à fait nouveau dans cette ville.

☞ AUJOURD'HUI sera lieu l'exposition de MAGNIFIQUES TABLEAUX, copiés d'après ceux du célèbre Daguerre, et qui ont fait l'admiration de l'Europe entière, par l'effet surprenant et par l'illusion complète qu'ils produisent sur les spectateurs.

PREMIER TABLEAU.
L'INAUGURATION DU TEMPLE DE SALOMON.

Ce tableau représente le magnifique Temple de Salomon, qu'il fit bâtir dans Jérusalem.

On le voit d'abord en plein jour, de manière à laisser au spectateur le temps d'admirer toute la richesse de son architecture extérieure.

Il passe ensuite par toutes les modifications de lumière, jusqu'au coucher du soleil; [effets obtenus sur la même toile par la décomposition de la lumière, nouveau procédé de peinture inventé par Daguerre], le Temple alors illuminé progressivement à l'intérieur, répand au dehors une lumière éclatante, qui fait découvrir au spectateur étonné une foule innombrable de peuple, accourant adorer l'arche d'alliance, que le grand prêtre vient de déposer dans le Tabernacle.

SECOND TABLEAU.
L'EBOULEMENT
DANS LA VALLÉE DE GOLDAU (en Suisse)

Ce tableau vu le jour, représente cette belle Vallée, une des plus pittoresques de la Suisse; avant la grande catastrophe du 2 septembre 1806.

Après avoir subi les changements opérés par les modifications de lumière, arrive la nuit par degrés; alors survient un violent orage accompagné d'éclairs et de tonnerre, pendant lequel, une grande partie de la montagne de Rossberg se détache avec fracas et engloutit dans sa chute le lac et le village de Goldau, ensevelissant plus de cinq cents victimes sous ses décombres. Dans le même moment on voit les habitants des environs, avec des torches, accourant sur les lieux pour porter secours aux victimes et pour contempler cet effrayant et déchirant spectacle.

TROISIEME TABLEAU.
L'INTERIEUR DE L'EGLISE
ST. ETIENNE DU MONT, A PARIS.

Ce tableau représente l'intérieur de l'Eglise St. Etienne; l'architecture qui est du style flamand se déploie aux yeux du spectateur, avec toute l'élégance et le fini que les architectes du seizième siècle donnaient à leurs bâtiments. On admire surtout le jubé dont le mode est noble et les deux escaliers à jour autour de deux colonnes.

Vue de jour, elle se découvre au spectateur, déserte; les chaises vides, deux personnes seules debout sont vues, admirant la beauté de sa structure.

Peu de temps après, arrive par degrés la nuit, et alors l'église s'éclairant, se remplit de monde et les chaises auparavant vides se trouvent occupées.

On voit dans le fond, le grand autel, où un prêtre, accompagné de deux enfants, officie la messe de minuit.

Un orgue qu'on entend alors, complète tellement l'illusion qu'on croirait réellement se trouver dans l'intérieur de l'église.

☞ Ouvert tous les jours au public, depuis 11 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi, et depuis 5 heures de l'après-midi, jusqu'à neuf heures du soir.

Prix d'entrée....50 cents—Enfans, moitié prix.
10 déc—30

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUE.

Tous les Lundis, Mercredis et Samedis, Durant la saison.

Prix d'entrée—une piastre. 3 déc ☞

BAL DE LA SALLE CONTI.

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ.

Les DIMANCHE,
MARDI et
JEUDI de chaque semaine.

Prix d'entrée—Cavaliers, ... $1.

L'orchestre, sous le rapport du nombre et des talens des musiciens, est incontestablement un des meilleurs de la ville: il exécutera toutes les valses et contredanses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre. 4 nov—☞

WM. FURST a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a réduit le prix de ses leçons de chant (d'une heure entière chaque), à dix huit piastres par mois. 13 nov—30

LEÇONS DE MUSIQUE.

M. & MADAME BAMBERGER, s'étant décidés à se fixer à la Nouvelle Orléans, se proposent d'y professer la musique vocale et instrumentale.

Ils offrent leurs services pour donner des leçons de chant en Italien, Français et Anglais, de piano, de solfège et d'accompagnement.

Les leçons seront données, au choix des personnes et des élèves, soit en ville, soit à leur demeure, No. 37, rue d'Orléans. 21 nov—30

COMPAGNIE DE LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

16 Décembre 1842.

IL est par le présent notifié aux actionnaires de cette Compagnie qu'une élection annuelle de cinq directeurs pour l'année suivante aura lieu le lundi 26 du courant, à la salle de lecture de la Bourse des Marchands, entre les heures de 10 A. M. et 2 heures P. M.

Par ordre du Bureau.
16 déc—9 — W. T. HAYNAL, Secrétaire.

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu le lundi, 19 décembre, au local de la Banque, rue du Canal, à 6 heures et demie P. M. Cette assemblée est convoquée conformément à une résolution adoptée à une assemblée générale des dits actionnaires, le 20 novembre dernier.

Par ordre du Bureau,
22 nov — JOHN NICHOLSON, Caissier.

MAGASIN EN GROS de Marchandises de Sheffield, Birmingham et Londres, au No. 48, rue Toulouse, aux prix de manufacture.

M. EDWARD LEON, de New-York et d'Angleterre, vient d'ouvrir à la Nouvelle-Orléans un grand assortiment de marchandises fraîchement importées.

Coutellerie et dents, ciseaux, rasoirs, couteaux et fourchettes, plumes d'acier, cuillères de table et à thé, théières, corbeilles à pain, plaqué, parfumerie, tabatières, papeteries, accordéons, porte-crayons, boites à peinture, et une grande quantité d'autres articles de goût, qu'il invite les marchands de la ville et de la campagne à venir examiner.
16 déc—6

DEMANDE D'UN JEUNE NEGRE A LOUER.

LE propriétaire d'un jeune nègre de 12 à 14 ans, en trouvera le placement en s'adressant au No. 22, rue St Charles, sous le Verandah.
VALLTON FRERES,
16 déc — No. 22, rue St. Charles.

A LOUER présentement—Une maison située rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital,
Une maison basse située rue de l'Esplanade, entre Bourgogne et Bourbon.
Une maison située rue des Grands-Hommes, à côté de l'Esplanade.
Une maison située rue St. Claude, entre Ste. Anne et Dumaine.
S'adresser à — B. BRUGIER,
16 déc — No. 2, rue St. Louis

J. LION.
PEINTRE & LITOGRAPHE,

A l'honneur d'annoncer à ses amis, connaissances et au public en général qu'il a transporté son domicile, rue Royale, No. 66, entre Bienville et Douane, où il exécute les portraits peints, lithographiés ou daguerréotypés aux prix les plus modérés.

On trouvera chez lui seul des appareils pour encadrer des portraits de daguerréotype, d'une très grande dimension.

Copies de portraits de famille, miniatures, &c. en daguerréotype pour bagues ou épinglettes.

M. J. Lion prévient les personnes que pour les portraits daguerréotypés, un temps de soleil est inutile.

M. Lion se transportera chez les personnes qui le feront demander aux prix les plus modérés. 13 déc.

H. DE GOER & RIFFLARD, préviennent les marchands et le public en général, que leur société expirant au mois de mars prochain, qu'ils vendront d'ici à cette époque pour du comptant au prix coûtant et au-dessous, leur stock, composé d'un grand assortiment de marchandises françaises, anglaises, américaines et allemande. Rue de Chartres, No. 35.

P.S. Les personnes qui ont des comptes contre eux sont priées de les présenter pour être payées, et ceux qui doivent à la société, sont aussi priés de vouloir bien solder leur compte d'ici à la fin de janvier prochain; époque à laquelle ceux qui n'auront pas payé seront mis en cour pour être collectés. 9 déc—

SUCRE raffiné et Melasse—Les soussignés agents de la raffinerie de sucre de St. Jacques, ont constamment en mains, un bel assortiment de sucre clarifié et en pains; mélasse de raffinerie de qualité supérieure, qu'ils offrent à vendre aux plus bas prix.
9 déc—10 — ROMAN & KERNION, 60, rue Toulouse.

AVIS.—Le soussigné rappelle au public en général que le 20 du courant il vendra ses marchandises à l'encan, et l'engage à venir le visiter d'ici là. Vendant tous ses articles à très bas prix en gros et en détail.
BENJ. LACOSTE,
4 déc. — 108, rue Royale, entre St.-Louis et Conti.

ROBERTS & HALL,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
74 Magasins.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. JACQUES LAROSE a transporté son domicile rue de la Levée, no. 71, entre St-Louis et Toulouse, ancienne demeure de Sy. Company. 30 nov

CABINET DU DOCTEUR WATSON.

DE toutes les maladies auxquelles nous sommes sujets, il en est une d'un certain genre que l'on désire cacher autant que possible. Cet avis a conséquemment pour but d'informer les personnes qui peuvent être affligées de ce mal, qu'il y a au No. 122, rue de la Douane, un cabinet où se trouve un médecin toujours prêt à les recevoir. Le docteur Watson offre ainsi ses services, attendu qu'il y a beaucoup de personnes qui ne savent à qui s'adresser lorsqu'elles sont malades; elles n'osent en faire part à leurs amis, et au veut d'ailleurs qu'il est peu de médecins occupés de traitement en général des familles, qui aient de grandes expériences dans ce genre de traitement. La satisfaction manifestée par tant de personnes malades d'avoir trouvé le docteur Watson l'a convaincu de l'utilité de le faire connaître. Plusieurs années d'expérience et d'étude ont mis le docteur Watson à même de pouvoir traiter avec succès, cette maladie, qui est la seule dont il s'occupe.

Le docteur Watson a eu, depuis huit ou neuf ans, à donner ses soins à beaucoup de personnes dont la [illegible] d'un genre particulier provenait de différentes causes, soit de manque de vigueur, de grandes irritations, d'[illegible] autres circonstances de [illegible]. Mais quelques soient la [illegible] de la maladie, le Dr. Watson, par sa grande [illegible] se flatte d'obtenir la confiance de ceux qui s'adresseront à lui.

Le cabinet est très convenablement situé, ayant des entrées séparées, de manière à ce qu'aucune personne ne puisse se rencontrer avec une autre. Enfin, on peut être assuré que le plus grand secret sera observé.

DOCTEUR WATSON,
No. 124, rue la Douane.

☞ Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 14 déc—1 an.

EXTERNAT
POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

MLLE. COEUR a transporté son domicile de la rue St. Pierre, à la rue Royale, No 248, entre Ste. Anne et Dumaine.

Aux cours professés dans les meilleures maisons d'éducation, elle joint un cours de dessin, d'après les principes des meilleurs maîtres de Paris, sans augmentation de prix.

Les soins continus qu'elle donne à ses élèves, et l'excellence de sa méthode, lui permettent d'espérer de justifier la confiance des mères de famille.

Selon les désirs des parents, les élèves sont préparés à la première communion, et une instruction spéciale religieuse est faite dans la classe même par un ecclésiastique.

Mlle. Cœur peut disposer de quelques heures pour des leçons particulières. Ses prix sont modérés. 9 déc—10

AVIS D'ENCAN.

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné prévient ses amis, et le public, que outre ses ventes régulières à l'encan, en magasin, il a pris des arrangements avec MM. G. K. Beard et R. R. Wood, sous la raison de G. R. Beard & Wood, afin d'avoir des ventes régulières au magasin qu'ils ont situé à l'encoignure des rues des Magasins et de la Commune. Les jours réguliers de ventes seront les mardis et jeudis pour les meubles, &c. et les mercredis et samedis pour les comestibles, marchandises sèches, &c. Il espère que le patronage dont on l'honorait, sera continué envers cet établissement.

Son bureau, pour la vente des biens fonds, esclaves, fabrications, &c. est toujours au No. 45, rue des Magasins, près de l'Arcade. — J. A. BEARD,
☞ — Encanteur

POUR St. LOUIS—Le beau bateau à vapeur, tirant peu d'eau, OCEANA, capitaine Miller, ira à Saint-Louis [illegible] le port susdit et ceux intermédiaires, le vendredi [illegible] du courant, à deux heures de l'après-midi, ayant la plus grande partie de son chargement engagée. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, au Grand Wharf, ou à
CHS. DOANE & Co., rue Poydras

P. S. L'Océana étant un bateau tirant peu d'eau, les chargeurs et passagers peuvent être assurés qu'il se rendra à sa destination sans inconvénient. 17 déc

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.

Le GOVERNOR YELL, capitaine Martin Jourdan, partira mercredi pour les endroits ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à — JACQUES LAROSE,
6 déc — 71 Vieille Levée

POUR St. CHARLES, St. Jn. Baptiste et St. Jacques—Le bateau à vapeur EXCEL, capt. Jn. Graham, fera des voyages réguliers de la Nouvelle Orléans aux lieux ci-dessus, deux fois par semaine, et partira vendredi à 10 heures positivement, à 8 heures P. M. — ☞

POUR BALTIMORE.—Le brick paquebot, fin voilier, ARCHITECT, capt. A. Gray, partira le 20 de ce mois, et a besoin de 400 balles; pour le quai [illegible] pour passage, s'adresser à
17 déc — GEORGE BEDFORD, 47, Commune.

POUR BALTIMORE—(premier navire partant) Une belle barque fine voilière, ayant les trois quarts de son chargement engagés et allant à bord, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à
17 déc — T. & S. TOBY & BOGERT, 74 Camp

POUR LIVERPOOL—Le beau navire RAPPAHANOCK, capitaine Dumond, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
17 déc — S. & J. P. WHITNEY

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier, et bien connu, CANTON, capitaine Otis, ayant presque tout son chargement, partira sous peu. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
17 déc — S. & J. P. WHITNEY.

POUR BOSTON—Pour partir positivement lundi soir, 19 du courant.—La barque AMOS PATTEN, a besoin de 40 balles pour compléter son chargement, et partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
17 déc — WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins.

ON a besoin d'un navire qui sera immédiatement expédié pour New York. S'adresser à
FOSDICK & BROTH.,
16 déc — 66, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire CHATHAM, capt. Murphy, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à
16 déc — LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR NEW YORK—Le brick ALGONQUIN, capitaine Williams, partira sous peu. Pour passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à
15 déc — L. H. GALE, 93, Commune.

POUR NEW YORK—Le navire JAMES EDWARD, capitaine Webster, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
15 déc — T & S TOBY & BOGERT 74 Camp

POUR NEW YORK—Le navire JACOB PENNEL capitaine W. Harty, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Presse d'Orléans, ou à
15 déc — S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR NEW-YORK. Un navire pour aller à la côte en haut ou en bas pour prendre de 4 à 600 boucauts de sucre, s'adresser à
J. W. STANTON & Co.,
16 déc — Encoignure Lafayette et Magasins

POUR NEW-YORK—Passage seulement—Le brick AMANDA, capitaine Larmend, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser à
16 déc — BAILEY & BAXTER, 47, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de première classe, ALEXANDRIA, capitaine Turner, ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la Presse d'Orléans, ou à
16 déc — S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire LICHINVAR, capitaine J. Waddell, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Presse d'Orléans, ou à
15 déc — S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR BOSTON—Le navire MEDORE, capitaine Geo. Lart, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie, ou à
15 déc — S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR PHILADELPHIE—Le navire OHIO, capitaine W. V. Hatch, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux Légumes, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LA MOBILE—(par le fleuve) La goëlette FREDERICK, capitaine Simmons, ayant presque tout son chargement, partira samedi 17. Pour fret s'adresser à bord au devant de la rue de Poydras, ou à — FOSDICK & BROTHER,
15 déc — 66, Camp.

POUR CHARLESTON OU SAVANNAH—Le brick de première classe, RADIUS, capitaine Milner, prendra du fret pour un de ces ports à la voile. Pour les conditions s'adresser à
16 déc — FOSDICK & BROTH, 66, Camp.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire COLUMBIA, capitaine Haley, partira sous peu. Pour passage s'adresser à
16 déc — J. H. ASHBRIDGE, 27 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire ROBERT PARKER, capitaine Dwight, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 déc — J. H. ASHBRIDGE, 27 Camp

POUR PHILADELPHIE—Le 20 du courant—La barque BACCHUS, capitaine W. C. Rotenburg, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE, 27 Camp

N. B.—Des avances comptant seront faites sur consignations de produits adressées à MM. Penrose & Benton, agents à Philadelphie.

POUR ALEXANDRIE D. C.—Le brick LANCET, capt. M. Scott, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à — BAILEY & BAXTER,
47, Commune

POUR MATAMOROS—La goëlette CREOLE, capt. John Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
9 déc — 71, Vieille-Levée.

POUR LA HAVANE ET BALIZE, Honduras—La goëlette WILLIAM PENN, capitaine Guiraud, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE, 27 Camp

POUR LE HAVRE—Le navire français VILLE DE BORDEAUX, capitaine Pezzolli, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret de quelques centaines balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
LABUE & PREVOST,
9 d—☞ — 9 Royale

POUR LE HAVRE.

LE beau navire français à 1, CHATEAUBRIAND, capitaine F. Laborde, partira sous peu pour cette destination, ayant une grande partie de son fret engagé.

Pour fret ou passage, s'adresser à HERBAULT FRERES ou à — A. MOLIER,
9 déc — 59, rue St. Louis

A FRETER POUR LE HAVRE OU MARSEILLE.—Le joli navire neuf EDOUARD, capitaine Lagueronne, du port de 3405 balles. S'adresser au capitaine à bord ou à — CH. DUFOUR,
9 déc — 11, rue Conti

A FRETER—Une barque de première classe de la capacité de 800 balles de coton. Un fret pour Marseille serait préféré. S'adresser à
16 déc — FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

POUR MOBILE—Par le fleuve—Une goëlette de 1ère classe, actuellement en chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
14 déc — FOSDICK & BRO. 66, Camp

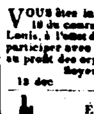

GARDES D'ORLEANS—Attention!—La Compagnie prendra les armes dimanche prochain 18 du courant, à 8 heures précises du matin, équipement complet, tenue d'hiver; pour assister à la cérémonie qui doit avoir lieu ce jour à l'Eglise Cathédrale St. Louis, où il sera fait une quête au bénéfice des orphelins.

Par ordre du capitaine,
E. PERILLIAT, Sergent major.

P. S.—Les invités et les membres honoraires sont priés de se réunir à la Bourse au jour indiqué ci-dessus, à 9 heures et demie précises du matin. 13 déc

ANCIENS MEMBRES DES GARDES D'ORLEANS. ATTENTION!!

VOUS êtes invités de vous rendre Dimanche prochain, 18 du courant, à 8 heures du matin, à la Bourse Saint Louis, à l'effet de procéder en corps à la Cathédrale pour participer avec la compagnie à la quête qui doit être faite au profit des orphelins.

Soyez ponctuels.
13 déc — PLUSIEURS ANCIENS.

ÉCLAIREURS D'ORLÉANS!

La Compagnie prendra les armes Dimanche prochain 18 du courant, et se réunira au lieu ordinaire à 8 heures du matin; uniforme d'hiver, gants jaunes.

Par ordre du Capitaine,
P. A. AUBERT,
16 déc — Sergent-Major.

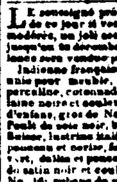

JEUNE GARDE A CHEVAL.

Vous êtes prévenu qu'il y aura un comité général le 20 de ce mois, à 6 heures précises du soir, afin de faire une élection de premier lieutenant; ainsi veuillez ne pas manquer à une occasion si utile pour le bien de la Compagnie. L'on se réunira chez le camarade Auch, magasin de sellerie, rue Condé, entre Ste. Anne et Dumaine.

Par ordre supérieur.
Le maréchal-des-logis chef,
17 déc — JACQUES LEON.

LE soussigné prévient le public en général, qu'à partir de ce jour il vendra en gros et en détail à des prix très modérés, un joli assortiment de marchandises de saison jusqu'au décembre prochain, époque à laquelle la balance sera vendue par MM. Vincent & De Feriet.

Indiennes françaises et américaines, du blanc et chamois unis pour meuble, de pour bordure, siamoise française, percaline, cotonnade grande et petite largeur, mousseline laine noire et couleur, flanelle imprimée pour habillements d'enfans, gros de Naples chiné, rayé, broché, glacé et uni, Pouls de soie noir, blanc et couleur, gros du Rhin et de Suisse, lustrine italienne pour robes, satin noir, blanc, vert, ponceau et cerise, foulard pour robe, velours en pièce, noir vert, dahlia et ponceau, rubans à garnitures, unis et brochés, de satin noir et couleur, de gros de Naples de No 1 1/2 à No. 16; rubans de velours noir et couleur, de double chaîne pour border les souliers, crêpe noir et blanc, cravate, gros de Naple, lustrine noire de, satin broché et lancé couleur, de gros grain façonné, de Ottoman riche, granite et mignion soulagée, [illegible] noir et blanc, pour femme et fillettes, gants de soie noirs, blancs et couleur, de fil noir, blanc et noir, de brodés, bas soie noirs, blancs, unis et brodées, de filoselle, chaussettes soie noire, bonnet soie noire, bonnet chenille soie de, et [illegible] pour enfans, en laine, bas de coton blanc et gris, de [illegible] pour enfans, mérinos, flanelle, coton blanc et écru; de grin et blanc pour homme, en cahier, châles bonnets, châles de tulle, lustrine, gros grains et sicilienne noire, de sergé, châles et glace couleur, écharpe tulle et écarlate, marmotte laine, châles-jabots cachemire, de imitation, de cachemire, mérinos et mousseline laine noire, de Blede broché noir, de Stradella et Cabyle, de coton broché noir et couleur, écharpes noir blanc brodée et imprimée, foulards soie, etc mousseline brodée, application et guipure, de batiste, Bruxelles, broderies, dentelle de coton, de soie, de métal, de fil, de tulle, lisières, ganses, tresses, soie coudre, noire et couleur, aiguilles, épingles, dépinglés et [illegible], soie à coudre, noire et ponceau, chaînes de [illegible], soie ouvrée, barège, de guille chée, de filoselle, Gants chevreau, de castor, de coton, flambeaux, gilets et paletots fourrés, gilet mérinos, flanelle, coton, de soie, pantalon soie, mérinos et coton, bonnets, et cravate laine. Parfumerie diverses, peignes corne et buffle. Un bel assortiment de bretelles, soie, gomme, bretelles et unies, de coton.

Linge de table, uni et œuvré, à grand rabais.
BENJ LACOSTE,
8 nov — 10, rue Royale, entre Conti et St Louis

AVIS.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, à leurs connaissances de la ville comme à celles de la campagne et dans les autres Etats, qu'ils ont ouvert un magasin de quincaillerie dans la rue St. Charles, 2de. Municipalité (sous l'Hôtel Verandah.)

On trouvera chez eux généralement tous les articles de choix à l'usage des habitants, à des prix très modérés.
VALLTON FRERES,
13 déc — 22, St. Charles, sous le Verandah Hotel

TRAITES sur Boston à vendre par
16 déc — LEVI H. GALE, 93, Commune

VENTES DE CE JOUR.

PAR VINCENT & DE FERIET.
[illegible] rue de Chartres.

IL sera vendu cet après-midi, 17 du courant, à quatre heures P. M., au dépôt du chemin à [illegible] Pontchartrain, près de la levée,

Cent barils riz créole de première qualité, de cette année.

Conditions: comptant. 17 déc—1

PAR VINCENT & DE FERIET,
No. 110, rue de Chartres.

IL sera vendu cet après-midi, 17 du courant, à dix heures, le fonds d'un détaillant de marchandises sèches, qui consiste en indiennes, consistant en: indiennes françaises, rames, bas, cotonnade, soieries, chawls et un assortiment général de marchandises sèches.

AUSSI—Une facture de soulier, souliers et brodequins.
17 déc—1

PAR E. TASTET.
136, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui, samedi 17 décembre, à 10 heures, à son magasin d'encan,

Un beau billard complet.

Aussi, différents lots de meubles, tels que: armoires, tables à jeu, sofas, toilettes, bureaux, &c. &c.

Conditions, comptant. 17 déc

Esclaves créoles de valeur et garantis.
PAR JOS. A. BEARD.
45, rue des Magasins.

IL sera vendu à l'encan samedi, 17 du courant, à midi, à l'Arcade de Bank,

NICHOLAS, bon domestique de premier ordre, âgé de 20 ans, d'un bon caractère, pleinement garanti, parlant anglais et français.

PATIENCE, âgée de trente ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, parlant anglais et français, pleinement garantie.

VICTORINE, âgée de 33 ans bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, parle français et anglais; et ses deux enfans, âgés de cinq et trois ans, pleinement garantis.

DAFNEY, âgée de 23 ans, cuisinière ordinaire, bonne blanchisseuse et repasseuse et son enfant Henry, âgé de 6 ans et Marie, âgée de 4 ans, pleinement garantis.

JULIA, âgée de 24 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, pleinement garantie, à l'exception qu'elle a une petite plaie à la cheville du pied.

MATHILDA, âgée de 24 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière passable.

Les titres seront garantis.

Plus de détails au moment de la vente. 17 déc

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi 17 décembre 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

La négresse Amelia, âgée d'environ 31 ans, avec son enfant Victor, d'environ 5 ans, très intelligent. Ameline est coiffeuse, blanchisseuse, repasseuse, bonne domestique de maison et sujet de confiance, garantie dans tous les rapports.

Conditions, moitié comptant et la balance à 4 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
16 déc—2

PAR J. B. PERCHE.

IL sera vendu, sans réserve, samedi 17 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin de grocerie, No. 20, rue de la Vieille-Levée, entre les rues Conti et Bienville:

70 caisses Chandelles blanc de baleine, 1ère. qualité,
30 douzaines bouteilles Huile de Palme Christy,
100 sacs Café de St. Domingue,
40 do fin vert de la Havane,
30 barriques Vin rouge,
10 boucauts Sucre du pays, &c. &c. 16 déc

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi, 17 décembre 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

Le mulâtre TOM, depuis son enfance dans le pays, âgé d'environ 30 ans, parlant le français et l'anglais, bon maçon et meneur d'équipages, bon cuisinier, excellent domestique de maison et cocher, pleinement garanti et recommandé sous tous les rapports.

Conditions, comptant. 16 déc—2

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 17 du courant, à dix heures du matin, à son magasin d'encan rue Conti, No. 24,

6 milliers linge confectionné, et une variété d'autres articles. 16 déc

PAR M. B. SYKES.
Vente par ordre des gardiens du port.

IL sera vendu samedi, 17 du courant, à 3 heures de l'après-midi, sur la Levée, au bout de la rue Girod,

136 tierçons graines de chanvre, marqués H. dans un diamant,

117 demi tierçons	dito	F. dans un diamant,
17 tierçons	dito	H. & C.
20 do.	dito	H.
5 do.	dito	D.
64 do.	dito	C.
15 do.	dito	C.

21 boucauts tabac R. G. S. & Co.
144 pièces toile d'emballage du Kentucky, J. B.
17 rouleaux cordes J. Ruckley.
1 dito dito H. Cowan.
46 dito dito R.
67 pièces toile d'emballage W. A.
400 barils farine.
100 sacs avoine.
300 dito maïs.

Abandonnages à bord du bateau à vapeur [illegible] dans son voyage de Louisville à ce port. [illegible] pour vendre et sous l'inspection des gardiens du port, [illegible] au compte de qui il appartiendra.

Conditions, comptant. 16 déc—2

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI prochain, 17 du courant, à la Bourse de la Cité, à midi, il sera vendu,

50 Actions de la Banque de Cité, payées en plein, en lots pour convenir aux acheteurs.

Conditions: à la vente. 15 déc—3

PAR A. FERNANDEZ.

SAMEDI prochain 17 du courant à 4 heures P. M. il sera vendu à l'encoignure des rues de la Douane et du Bassin.

Le café connu sous le nom de café d'Isabelle II, bien assorti de liqueurs et vins, et toutes les installations.

Vendu en bloc ou en détail.

Conditions, comptant. 13 déc

VENTES A L'ENCAN.

Rhum en barils et poinçons.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu, sur la Levée, en face de la rue du Canal, mardi prochain 20 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sans réserve et pour du comptant:

80 barils Rhum supérieur, de première preuve,
25 poinçons vieux Rhum, de quatrième preuve,
2 pipes Eau-de-Vie française. 17 déc—2

PAR E. TASTET.
136, rue de Chartres.

IL sera vendu mardi 20 décembre, à 10 heures, à son magasin d'encan.

100 caisses comprenant un assortiment complet de chapeaux, bonnets, souliers et brodequins.

Des catalogues seront prêts le matin de la vente. 17 déc.

Grande vente pour clore des consignations.
PAR J. A. BEARD & Co.
45, rue des Magasins.

IL sera vendu à l'encan, mardi 20 du courant, à 10 1/2 heures et les jours suivants, au magasin, rue des Magasins, No. 45, pour clore des consignations, et vendu sans réserve.

100 sacs café de Rio,
150 barillets clous de Boston, dimensions assorties,
50 caisses savon de Boston,
50 do. chandelles de baleine,
31 tierçons riz de la Caroline du Sud,
20 caisses morue,
150 caisses tabac manufacturé,
10 barriques huile de baleine, blanchie, épurée d'hiver supérieure,
1000 rames papier à envelopper,
500 barils fer et rond,
120 paquets thé, Imperial, Orange, poudre à canon, Pouchong, Young Hyson, &c. &c.
44 caisses marchandises du pays,
10 ballots toile à drape Appleton,
10 caisses chapeaux, [illegible], Castor et Russie

Aussi—Une variété d'autres articles, tels que:

Amades, chandelles moulées, &c. &c.

Conditions:—Toutes les sommes au-dessous de $100 comptant, de $100 à $500, 60 jours, de $500 à $1000, 4 mois, et au-dessus, 6 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs.

Aucune marchandise ne sera délivrée avant l'acceptation des endosseurs.—10 pour 100 de retenue, le prix du comptant.
11 déc.

Grand stock de Marchandises sèches et de Vins.
PAR VINCENT & DE FERIET,
110, rue de Chartres.

IL sera vendu, mardi prochain 20 du courant, à 10 heures au magasin de M. Benjamin Lacoste, rue Royale, No 108, un stock entier de marchandises sèches et vins, consistant en un grand et bel assortiment d'articles de fantaisie et de fond, bien convenable pour le commerce de la ville.

La vente commencera tous les jours à la même heure et continuera jusqu'à ce qu'il ait été disposé de tout le stock.

Les vins consistent en ce qu'il y a de meilleures marques offertes en vente jusqu'à ce jour. 15 déc—7

Vins vieux rares et de choix.
PAR W. H. ROBERTSON & co.
A. L. FERNET, Encanteur.

IL sera vendu mercredi 21 du courant, à 11 heures, au magasin de G. E. Clifford, 47, encoignure des rues Poydras et Magasins,

Un assortiment de vins de choix et rares, consistant en 5 à 6 douzaines, Madère et Sherry, provenant d'un des plus anciens stocks du Maryland.

Des catalogues et des échantillons seront prêts le matin de la vente. 12 déc

Frédérick Frey & F. W. Freudenthal vs leurs créanciers et les créanciers de Frédérick Frey & co.
PAR M. BARNETT &c.

IL sera vendu mardi, 27 du courant, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 novembre 1842, et sous la direction du syndic, les actions de banques et d'assurances et autres, ci-après décrites, appartenant à Frederick Frey & co, par eux abandonnées à leurs créanciers, savoir:

20 actions du fonds capital de la Compagnie de Navigation, $100 par actions payées.

20	do	de Desséchement $100	do
20	do	de la Bourse des Marchands $70	do
20	do	banque des Marchands et Artisans $80	do
9	do	de la banque de l'Etat de la Louisiane $100	do
50	do	de la banque de l'Exchange $80	do
245	do	de la banque de Carrollton $80	do
20	do	do do $100	do
2	do	d'Assurance de la Nlle Orléans $100	do
20	do	de la Presse à Vapeur de la Levée $100	do

Conditions: comptant. 16 déc

AVIS—Le détenteur d'une traite tirée au mois dernier, de Boston, sur Ignacio Rossi, voudra bien la présenter au paiement à la pharmacie de ce dernier à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Hercules, vis-à-vis le Western Exchange de la ville de Lafayette. 10 déc—6

BILLETS de Municipalité No. 3—Un Piano, convenable pour commençans à vendre par le soussigné pour cent piastres, payables en billets de la 3me. municipalité.
J. E. LOREILHE,
20 déc — Encoignure Royale et Douane

A LOUER—Un comptoir très commode au premier étage, au magasin encoignure Commune et Magasins. S'adresser à — G. K. BEARD & WOOD
26 nov—30

MARCHANDISES pour le marché mexicain:
Indiennes de fantaisie, chalis noir,
Indiennes blanc, Madapolams,
Mouchoirs [illegible],
Mousseline laine (organdie)
Coutil à la mode,
Drogs, Lustrine,
Velours, Mahokine,
Papier [illegible], &c &c &c.
A vendre par — R. D. BLOSSMAN,
15 sept — 96, Bienville

EN débarquement des navires Tippecanoe et Talma, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné,
[illegible] caisses vin rouge St. Julien Médoc,
50 barriques do Médoc et Haut Brion,
10 tierçons vin blanc.
14 oct — AUG. E. MOLIER, 59, rue St. Louis

FARINE, Bled &c.—Le soussigné fera des avances sur des consignations de farine, bled, maïs ou autres produits de l'Ouest, à ses amis à New York Messrs. Peter Harmony & Co. — A. BAUDOUIN,
14 oct — 20, rue Royale.

LE soussigné fera des avances libérales pour des consignations de sucres, de mélasses, farine, bled et coton à ses amis de New York.
17 oct — A BAUDOUIN. 20 Royale

SUCRES & MELASSES.

LE soussigné fera des avances libérales sur des consignations de sucres et mélasses, à ses amis à New York, Messrs. Peter Harmony & Co, et Messrs. Howland et Aspinwall. — A. BAUDOUIN,
14 oct — 20, rue Royale.

ARTICLES nouveaux, reçus par le soussigné:
Saumon en petits barils,
Macaroni et vermicelli,
Sardines et petits pois,
Raisins verts en barils,
Buckwheat en petits baril,
Saucissons assortis de Marseilles,
Saucissons de Lyon et de Marseille,
Bœuf fumé
Champignons secs.
J. E. LOREILHE,
14 déc — Encoignure Royale et Douane

VIN—J. E. Loreilhe continuera à fournir aux familles, d'excellent vin de Bordeaux par demi-barrique ou de bouteilles de même que par barrique, à très juste prix.
14 déc — J E LOREILHE, enc. Royale et Douane

SUCRE EN MAGASIN—A l'entrepôt du coton, No. 155, rue Commune. On peut en [illegible] S'adresser sur les lieux à J. U. [illegible]
14 déc

ON demande un commis pour une habitation très bien située [illegible]. On trouvera l'adresse au bureau de cette feuille.
9 déc—12